

**Rapport sur le prix et la  
qualité du service public  
de l'eau potable  
(RPQS)**



**2024**

# Sommaire

<b>I-</b>	<b>Introduction</b>	p.3
<b>II-</b>	<b>Fonctionnement du service d'eau potable</b>	p.4
	1- Territoire et mode de gestion	
	2- Les branchements	
<b>III-</b>	<b>Contrat de délégation de service public</b>	p.6
	1- Contexte	
	2- Avenant	
<b>IV-</b>	<b>Les ressources</b>	p.7
<b>V-</b>	<b>Les ouvrages</b>	p.8
	1- Les installations de production et de stockage	
	2- Les canalisations	
	3- Les compteurs	
<b>VI-</b>	<b>Les volumes</b>	p.14
	1- Les volumes produits	
	2- Les volumes exportés et importés	
	3- Les volumes consommés	
<b>VII-</b>	<b>Tarification et recettes</b>	p.21
	1- Tarification	
	2- Produits et charges du service pour le délégataire	
<b>VIII-</b>	<b>Performances du service</b>	p.23
	1- Qualité de l'eau	
	2- Service à l'utilisateur	
	3- Gestion technique, patrimoniale et financière du délégataire	
	4- Travaux d'investissement	
<b>IX-</b>	<b>Conclusion et perspectives</b>	p.28

## I- Introduction

Le SIAEP Vayres et Tardoire, créé au 1<sup>er</sup> janvier 2019, détient la compétence « eau potable » sur 11 communes. Il lui revient d'organiser et d'assurer le service de la production et de la distribution de l'eau potable sur l'ensemble de son territoire.

La gestion du service eau potable a été confiée par voie de délégation de service public à un exploitant, la société SAUR. Ce contrat a été établi pour une prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une durée de 10 ans.

Ce contrat de délégation fait l'objet, en vertu des dispositions de l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un rapport annuel du délégataire.

Le présent rapport concerne le service de l'eau sur l'ensemble du syndicat au titre de l'année 2021. Il est établi conformément aux dispositions des articles L.2224-5 et D 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

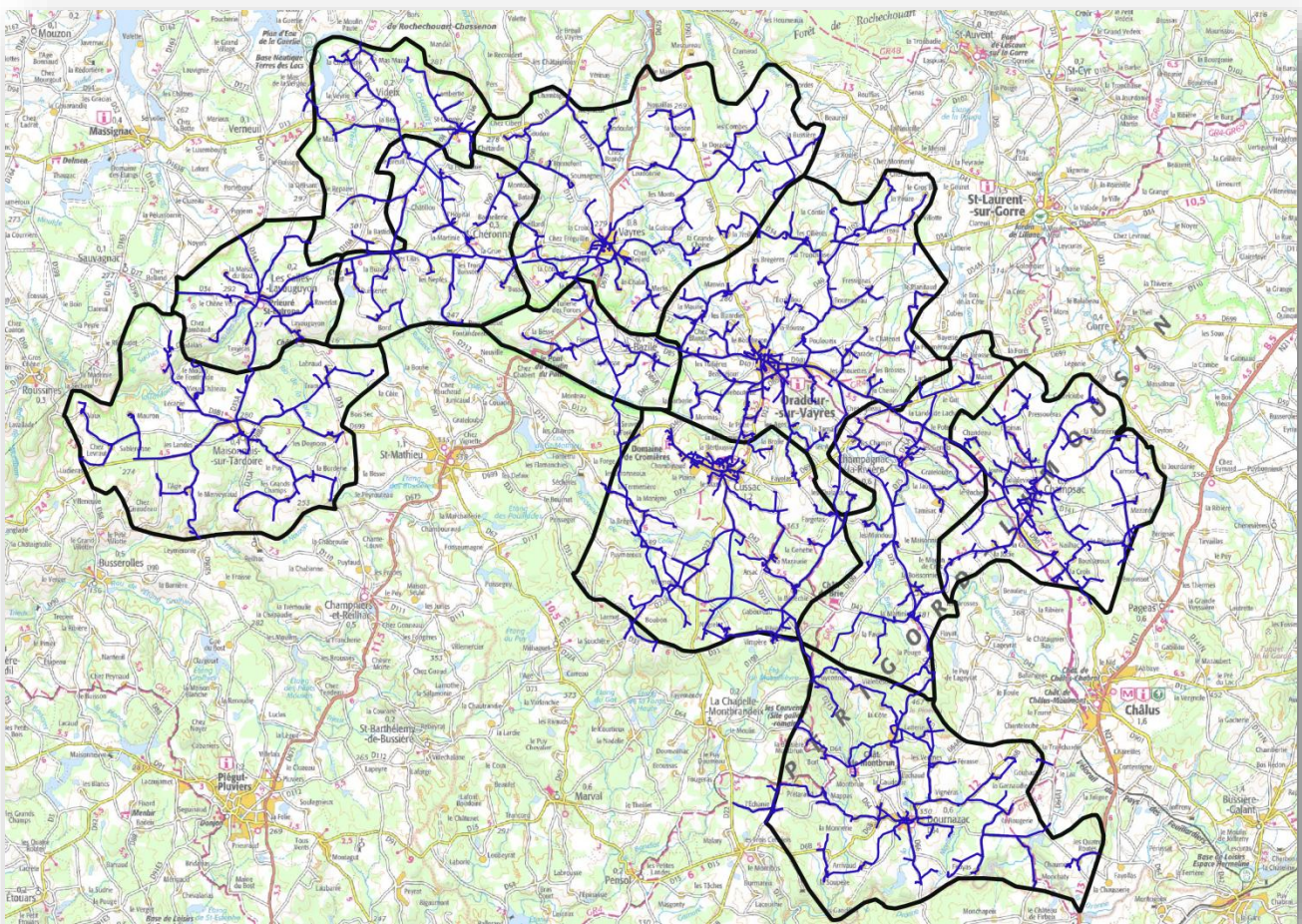


Figure 1 : réseau d'eau potable

### L'année 2024 en chiffre

- **415 560 m<sup>3</sup>** distribués dont **412 285 m<sup>3</sup>** produits
- **474,5 km** de réseau
- **5 183** branchements dont 19 neufs
- **82,38 %** de rendement

## II- Fonctionnement du service d'eau potable

### 1- Territoire et mode de gestion

Le territoire géographique du syndicat comprend les communes suivantes :

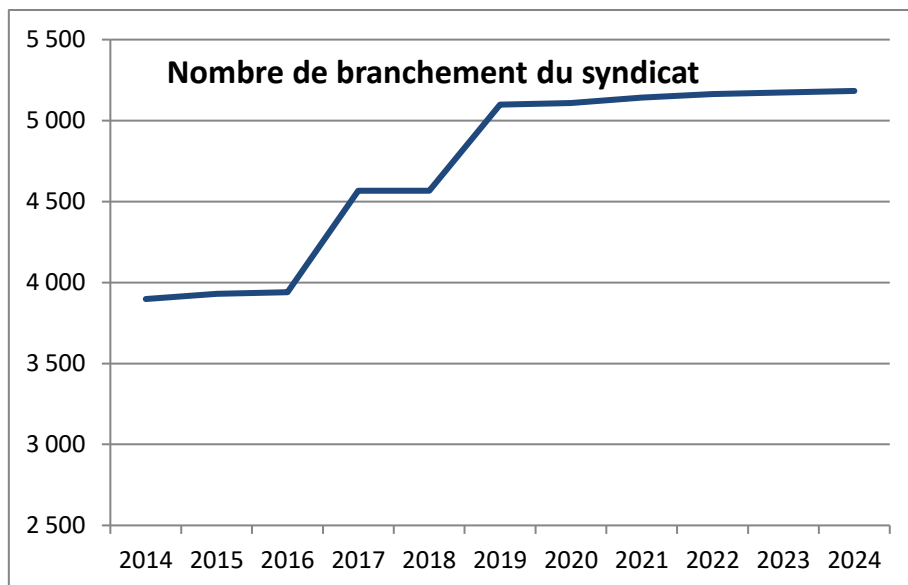
- Champagnac-la-rivière
- Champsac
- Chéronnac
- Cussac
- Dournazac
- Les-Salles-Lavauguyon
- Maisonnais-sur-Tardoire
- Oradour-sur-Vayres
- Saint-Bazile
- Vayres
- Videix

Le service public d'eau potable du SIAEP Vayres et Tardoire est délégué à la société SAUR, via un contrat d'affermage pour une durée de 10 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### 2- Les branchements

La répartition des branchements selon la commune est la suivante au 31 décembre de chaque année :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution N/N-1 en %
<b>Champagnac-la-rivière</b>	410	416	417	418	418	422	1 %
<b>Champsac</b>	477	477	478	481	482	484	0,4 %
<b>Chéronnac</b>	261	262	267	272	272	269	-1,1 %
<b>Cussac</b>	827	828	837	833	836	839	0,4 %
<b>Dournazac</b>	604	601	611	611	612	606	-1 %
<b>Les Salles Lavauguyon</b>	165	166	166	165	162	167	3,1 %
<b>Maisonnais-sur-Tardoire</b>	345	348	352	354	358	356	-0,6 %
<b>Oradour-sur-Vayres</b>	1135	1136	1135	1 146	1 152	1 157	0,4 %
<b>Saint-Bazile</b>	113	112	114	113	113	114	0,9 %
<b>Vayres</b>	595	596	598	601	598	600	0,3 %
<b>Videix</b>	167	166	167	169	170	169	-0,6 %
<b>TOTAL</b>	5 099	5 108	5 142	5 163	5 173	5 183	0,19 %



Le nombre de branchements par commune reste assez constant. L'augmentation du nombre de branchement en 2017 est due à l'intégration de la commune de Dournazac, puis en 2019, à l'intégration des communes de Maisonnais sur Tardoire et les Salles Lavauguyon.

La répartition des branchements selon leur consommation par commune est la suivante :

Commune	Total 2024	Particuliers et autres			Communaux
		<200m <sup>3</sup> /an	200<conso>6 000m <sup>3</sup> /an	>6000m <sup>3</sup> /an	
<b>Champagnac-la-rivière</b>	422	396	14	0	12
<b>Champsac</b>	484	449	23	1	11
<b>Chéronnac</b>	269	257	3	0	9
<b>Cussac</b>	839	795	20	0	24
<b>Dournazac</b>	606	584	12	0	10
<b>Les Salles Lavauguyon</b>	167	156	3	0	8
<b>Maisonnais-sur-Tardoire</b>	356	338	8	0	10
<b>Oradour-sur-Vayres</b>	1 157	1 098	26	0	33
<b>Saint-Bazile</b>	114	104	4	0	6
<b>Vayres</b>	600	567	17	0	16
<b>Videix</b>	169	154	9	0	6
TOTAL	5 183	4 898	139	1	145
Représentativité		94,5 %	2,68 %	0,02 %	2,8 %

88 % des branchements (4 587) consomment moins de 100 m<sup>3</sup>/an, pourcentage en augmentation par rapport à l'année précédente qui était de 85 %.

La part des très gros consommateurs s'élève à 0,02 %. Il s'agit de l'entreprise Delouis à Champsac.

La part des branchements communaux s'élève à 2,8 %.

### **III- Contrat de délégation de service public**

#### **1- Contexte**

Le contrat se caractérise par l'exécution des missions suivantes :

- 1- le droit exclusif pour le fermier d'assurer à ses risques et périls la gestion et la continuité du service public de distribution d'eau potable à l'intérieur du périmètre de la délégation ;
- 2- la gestion du service inclut :
  - ❖ L'exploitation avec notamment l'entretien et la surveillance des installations
  - ❖ La réalisation des travaux mis à la charge du délégataire
  - ❖ Les relations avec les usagers des services
  - ❖ La tenue à jour de l'inventaire du patrimoine matériel et immatériel du service
  - ❖ Le recueil et la valorisation des informations relatives au fonctionnement des installations et à l'exécution du service
  - ❖ La continuité du service avec la mise en place d'un service d'astreinte pouvant être contacté 24h/24h
- 3- L'obligation pour le fermier de fournir à la Collectivité tout renseignement nécessaire à l'exercice de ses droits et obligations ;
- 4- Les ouvrages à usage municipal, collectif ou d'incendie ne font pas partie des biens délégués (pour ces ouvrages la limite du domaine délégué est la vanne d'isolement y compris celle-ci)

#### **2- Avenant N°1**

L'avenant n°1 du **26 juin 2019** intègre au contrat les communes de Maisonnais sur Tardoire et les Salles Lavauguyon avec résiliation anticipée du contrat « Val de Tardoire », à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019. L'impact des achats d'eau en gros, dans la formule d'indexation a entraîné une hausse de la rémunération du délégataire au 1<sup>er</sup> juillet 2019.

#### **3- Avenant N°2**

L'avenant n°2 du **1<sup>er</sup> juillet 2020** stipule que les achats d'eau au SIAEP de NEC (Nord Est Charente) sont pris en charge par le SIAEP Vayres et Tardoire entraînant une baisse de la rémunération du délégataire au 1<sup>er</sup> juillet 2020.

#### 4- Avenant N°3

L'avenant n°3 du 1<sup>er</sup> octobre 2024 permet l'intégration du filtre à charbon actif en grain installer à la station de production de la Côte, sur la commune de Vayres. Cet avenant entraîne une hausse de la rémunération du délégataire au 1<sup>er</sup> octobre 2024.

#### IV- Les ressources

Le service compte 8 captages, 2 forages et 2 puits. Les ressources sont **exclusivement souterraines**.

Nom de la ressource	Mise en service	Capacité nominale (m3/h)	Débit autorisé (m3/h)	Commune
Puits des Courrières	1983	25	28	Vayres
Puits des Ribières	1979	23	25	Cussac
Captage de Montvallon	1990	20	20	Champsac
Captage la Richardie	2006	15	15	Vayres
Forage de Nailhac	1990	9		Champsac
Captage les Pradelles	1973	8	8	Champsac
Forages des Liades	1970	6	10	Cussac
Captages de Vergnolas (1&2)	1980	Gravitaire		Cussac
Captages de Négrelat (3&4)	2004	Gravitaire		Cussac
Captages de Latterie	2000	Gravitaire		Dournazac
Captages de la Favinie	1988	Gravitaire		Champagnac
Captage de la Judie	1989	Gravitaire		Champagnac

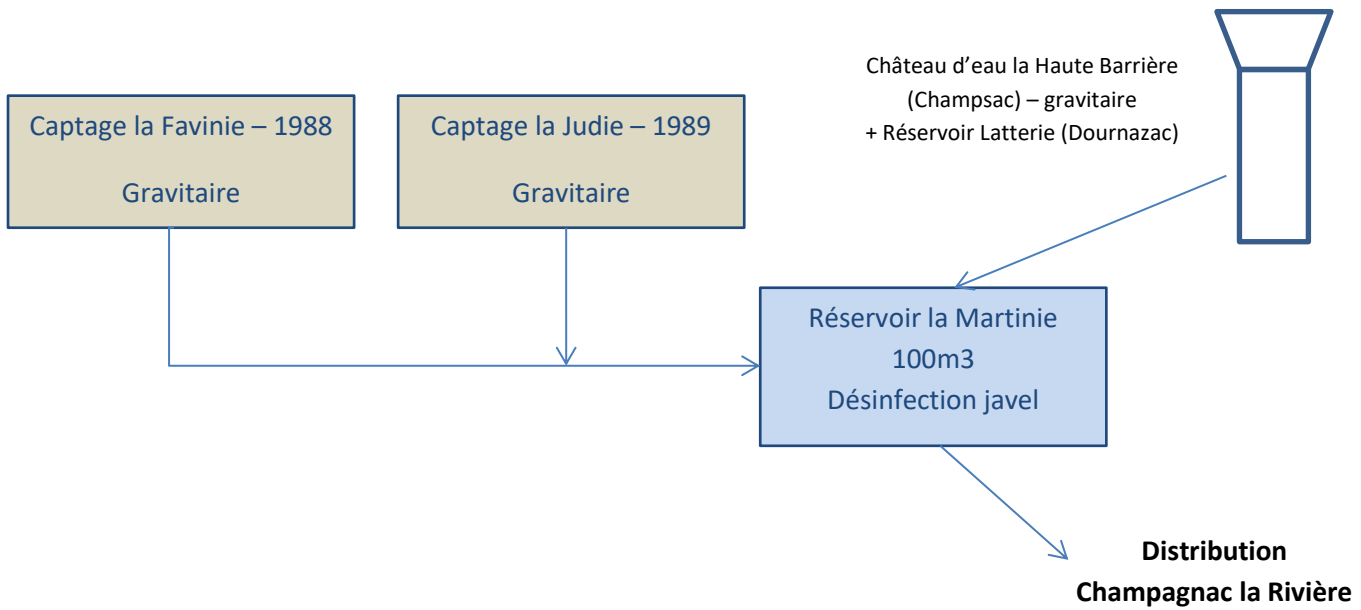
Ressources	Date du rapport hydrogéologique	Date arrêté préfectoral
Puits des Courrières	6 juillet 2005	19 novembre 2007
Puits des Ribières	10 août 2012	30 juin 2014
Captage de Montvallon	6 juillet 2005	19 novembre 2007
Captage la Richardie	6 juillet 2005	19 novembre 2007
Forage de Nailhac	1 août 1993	22 avril 1996
Captage les Pradelles	6 juillet 2005	19 novembre 2007
Forages des Liades	6 juillet 2005	19 novembre 2007
Captages de Vergnolas (1&2)	1 août 1993	22 avril 1996
Captages de Négrelat (3&4)	1 août 1993	22 avril 1996
Captages de Latterie		
Captages de la Favinie	1 août 1993	22 avril 1996

## V- Les ouvrages

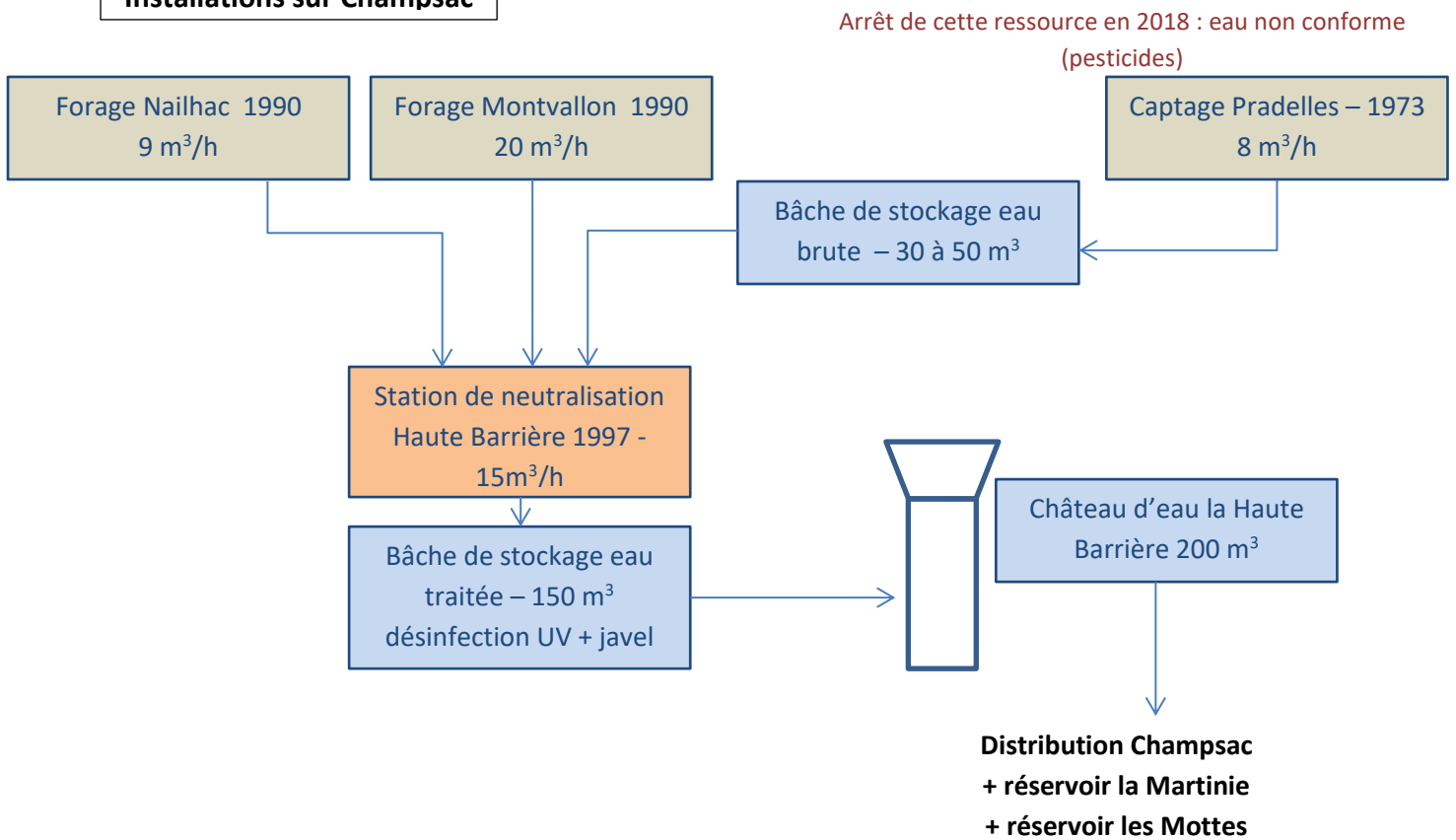
### 1- Les installations de production et de stockage

Le service est composé de **6 stations de neutralisation et 1 station de désinfection**. Toutes ces stations sont **télé-surveillées**. Il existe également 18 points de stockage avec une capacité de stockage totale de **3 000 m<sup>3</sup>**.

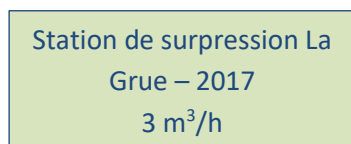
### Installations sur Champagnac la Rivière



### Installations sur Champsac

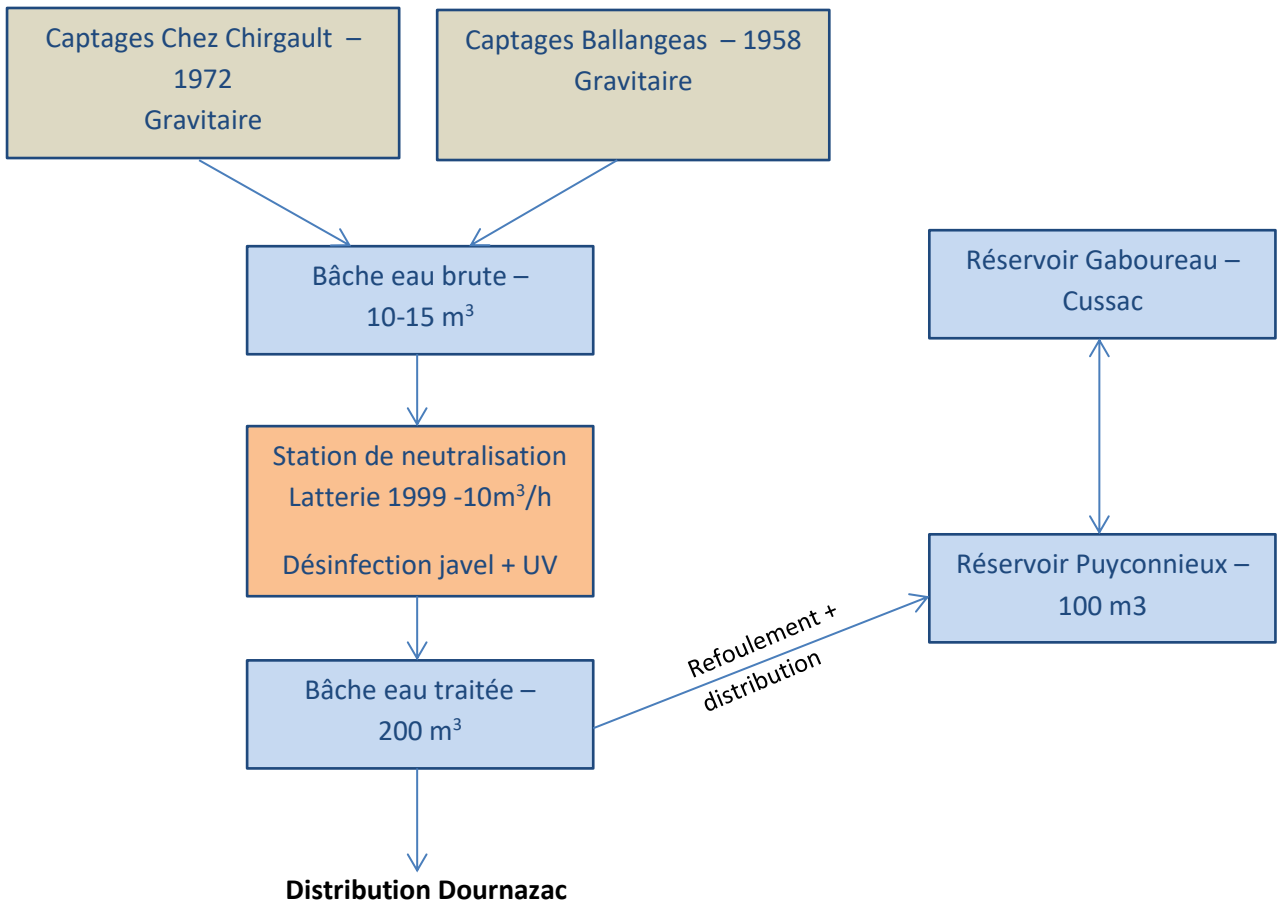


### Installations sur Chéronnac

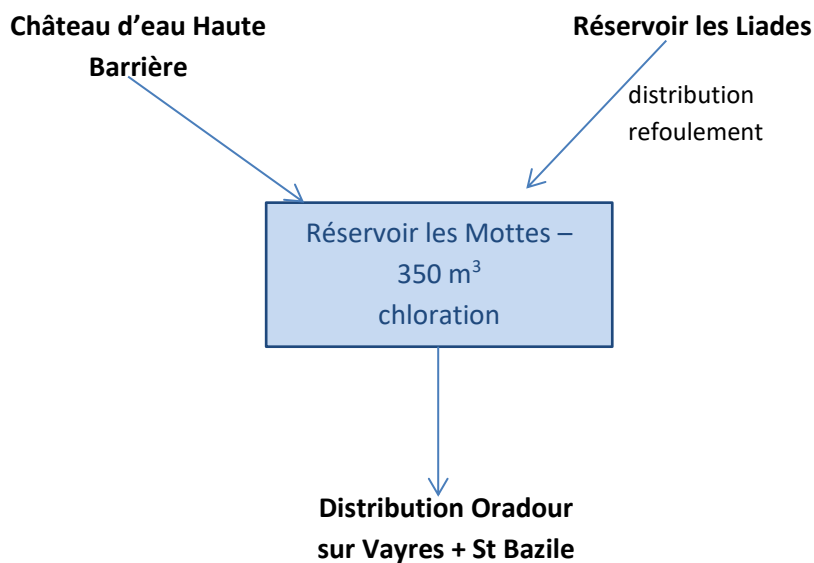




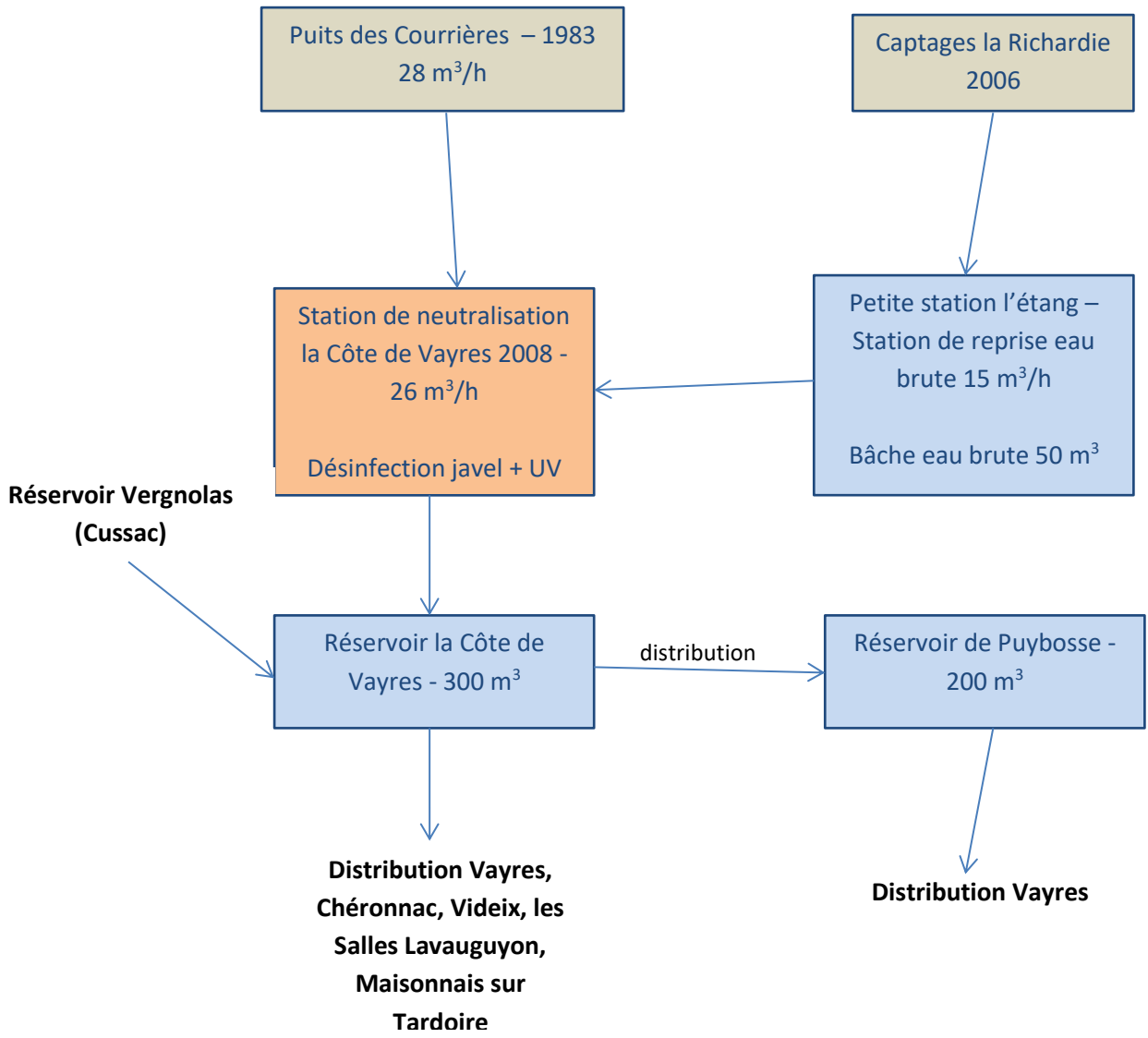
## Installations sur Dournazac



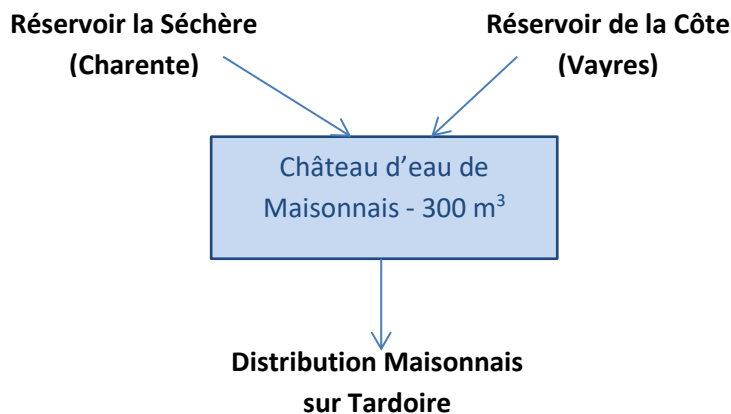
## Installations sur Oradour sur Vayres



**Installations sur Vayres**



**Installations sur Maisonnais sur Tardoire**



## 2- Les canalisations

Le linéaire total de canalisation sur le territoire du Syndicat représente un peu plus de **470 km** de réseau pour l'année 2024. La répartition entre les communes est la suivante :

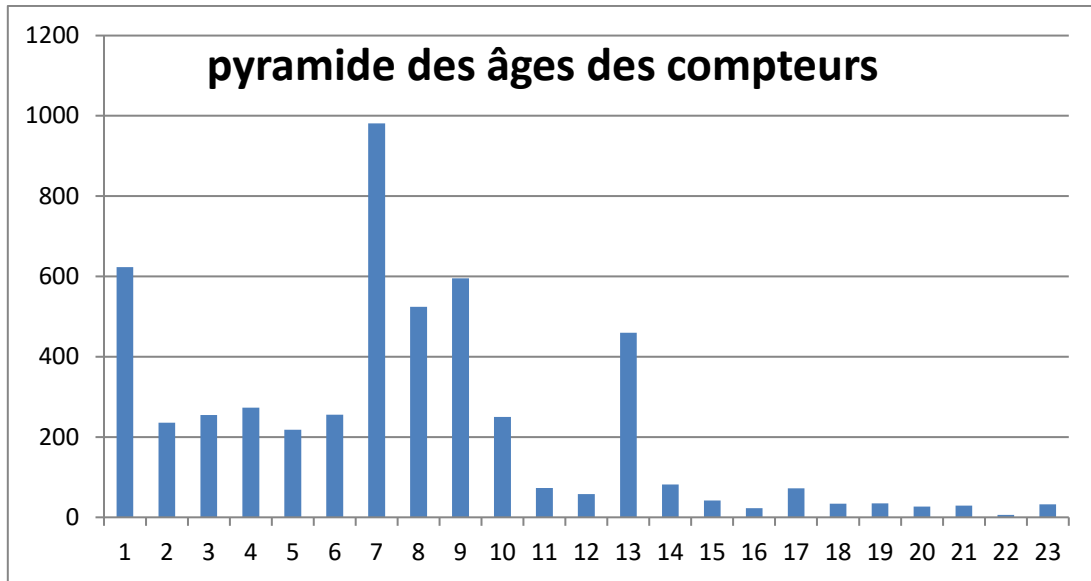
Commune	Linéaire de réseau en 2024 (km)	Pourcentage du linéaire de réseau	% du linéaire posé en domaine privé (estimation)
Champagnac-la-rivière	41,7	8,80%	9,8
Champsac	52,7	11,12%	5,3
Chéronnac	29,1	6,14%	3,4
Cussac	62,2	13,12%	15,8
Dournazac	55,1	11,62%	8,7
Les Salles Lavauguyon	17,9	3,78%	3,9
Maisonnais-sur-Tardoire	39,6	8,35%	4,0
Oradour-sur-Vayres	78,1	16,48%	1,8
Saint-Bazile	12,5	2,64%	16,8
Vayres	56,9	12,00%	11,2
Videix	20,9	4,41%	5,7
<b>Communes limitrophes</b> (St Mathieu, St Auvent, Chalus, La Chapelle, Marval, Rochechouart, Gorre, Verneuil)	7,3	1,54%	1,4
<b>TOTAL</b>	<b>474</b>	<b>100%</b>	<b>7,6</b>

Plus de **80% du réseau est en PVC**, soit **393 km**. La commune d'Oradour sur Vayres se démarque par le plus important linéaire de canalisation. A noter que **1,5 % du linéaire de réseau se trouve sur des communes limitrophes** au territoire du syndicat.

Les communes de Saint Bazile, Cussac et Vayres ont un pourcentage de leur linéaire de conduites assez important posé en domaine privé. Oradour sur Vayres a un pourcentage très faible par rapport aux autres communes. Les conduites en privé sont principalement des conduites d'eaux brutes pour Cussac et Vayres, pour acheminer l'eau des différentes ressources vers les stations de traitement. Pour St Bazile, il s'agit principalement de la conduite permettant le transit entre Vergnolas et la station de la Côte de Vayres qui traverse la commune de part en part dans le domaine privé.

### 3- Les compteurs

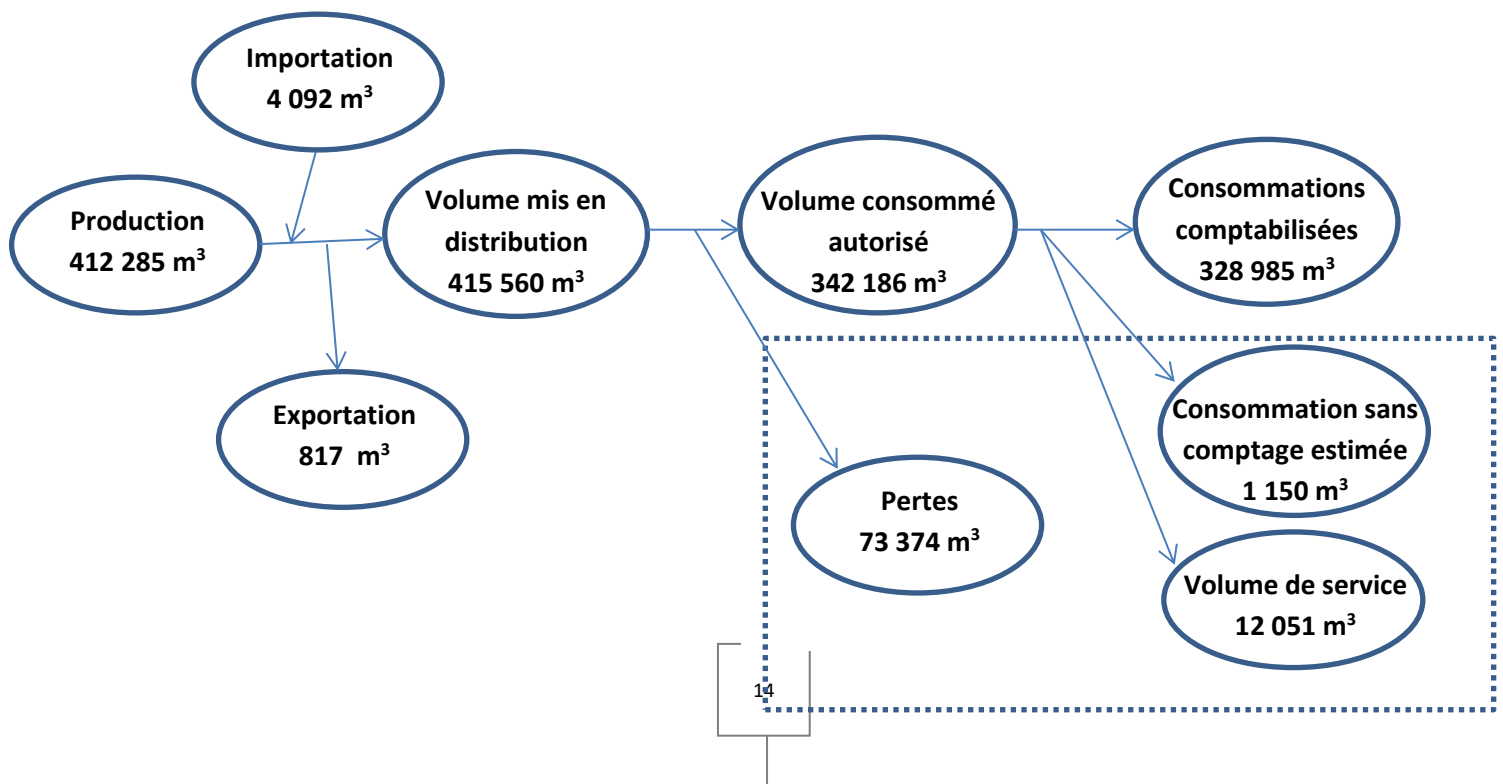
Au 31 décembre 2024, le syndicat d'eau potable Vayres et Tardoire compte 5 184 compteurs dont 5 120 avec un diamètre de 15 mm.



L'âge moyen des compteurs est de 7,5 ans. Le parc des compteurs est donc récent. Le délégataire a pour obligation de remplacer les compteurs de plus de 15 ans ; En 2024, il reste **300 compteurs âgés de 15 ans ou plus** (710 en 2023). La présence de compteurs de plus de 20 ans est expliquée par leur manque d'accessibilité (logements secondaires ou vacants), ce qui rend leur remplacement par le délégataire compliqué. 620 compteurs ont été renouvelés en 2024. **Le délégataire doit maintenir son programme de renouvellement des compteurs pour les années à venir.**

### VI- Les volumes

Bilan des volumes sur l'année 2024 ; les pertes s'élèvent à 73 374 m<sup>3</sup> sur l'année contre 82 124 m<sup>3</sup> en 2023. Les pertes ont bien baissé comparé aux années précédentes.



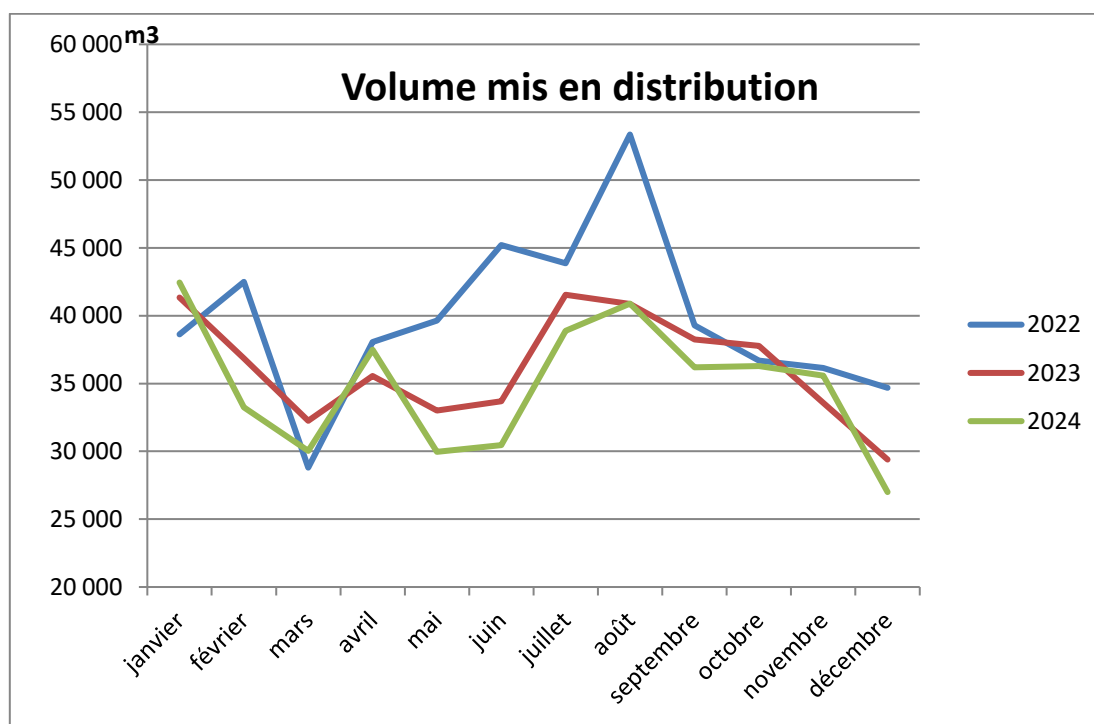
## 1- Les volumes produits

Volumes produits et mis en distribution des 6 dernières années :

m <sup>3</sup>	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Volume produit</b>	405 918	440 046	441 593	464 518	425 689	412 285
<b>Volume importé</b>	23 771	9 436	7 430	12 098	14 876	4 092
<b>Volume exporté</b>	94	359	4 738	4 059	914	817
<b>Total volume mis en distribution</b>	429 595	449 123	444 285	472 557	439 650	415 560
<b>Evolution du volume mis en distribution N/N-1</b>	+7,8%	+4,5%	-1,1%	+ 6,3 %	-7,5 %	-5,5 %

Le volume mis en distribution en 2024 est en nette diminution par rapport aux deux années précédentes.

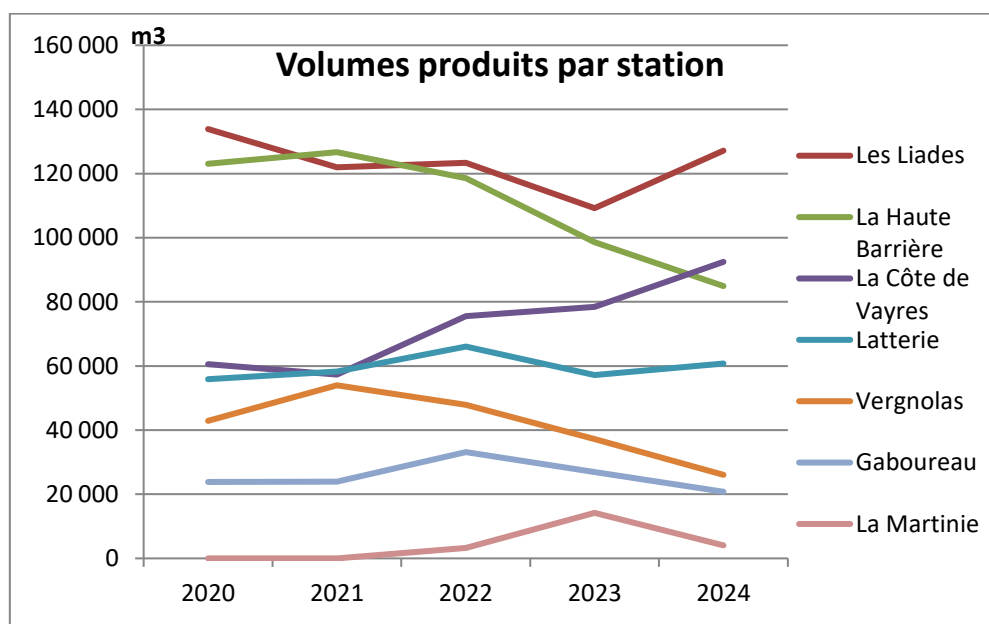
Le volume mis en distribution correspond au volume produit + volume importé – volume exporté.



Les volumes mis en distribution sont fluctuants en fonction des mois et des années considérées. Cependant, il est possible de noter une augmentation des volumes mis en distribution en période estivale. Il y a une nette diminution des volumes mis en distribution en 2024, quelque soit la période de l'année considérée.

Les volumes produits par station se décomposent comme suit :

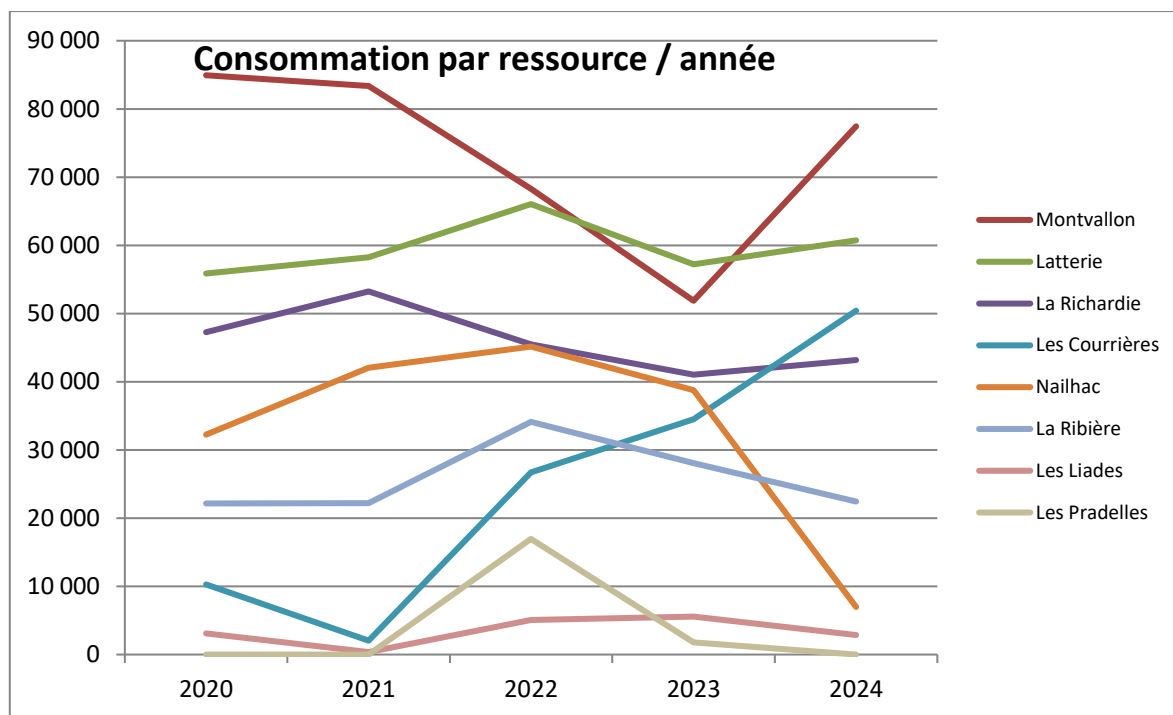
Volumes en m <sup>3</sup>	2020	2021	2022	2023	2024	Volume moyen jour	Capacité nominale
<b>Gaboureau</b>	23 825	23 933	33 144	26 877	20 774	57	460
<b>Martinie</b>	0	0	3 278	14 193	4 075	12	
<b>Les Liades</b>	133 871	121 970	123 332	109 209	127 178	347	500
<b>Vergnolas</b>	42 903	53 972	47 897	37 237	26 054	71	500
<b>La Côte de Vayres</b>	60 510	57 315	75 509	78 454	92 461	253	520
<b>La Haute Barrière</b>	123 065	126 666	118 510	98 621	84 919	269	300
<b>Latterie</b>	55 872	58 234	66 049	57 200	60 735	156	240
<b>Total</b>	<b>440 046</b>	<b>442 090</b>	<b>467 719</b>	<b>421 791</b>	<b>416 196</b>	<b>1 152</b>	<b>1 820</b>



La station des Liades (Cussac) est la principale source de production, elle représente 30 % du volume produit en 2024. La station de la Côte a été davantage sollicitée en 2024, suite à la mise en service du filtre à CAG. Globalement la production moyenne est inférieure à l'année 2023.

Les volumes produits pour chaque ressource les 5 dernières années sont les suivants (volumes exprimés en m<sup>3</sup>) :

Ressource	2020	2021	2022	2023	2024
Les Liades	3 079	366	5 072	5 568	2 865
Montvallon	84 937	83 371	68 275	51 875	77 455
Nailhac	32 264	42 039	45 154	38 790	6 983
Les Pradelles	0	0	16 963	1 796	0
La Ribière	22 156	22 213	34 121	28 086	22 429
Les Courrières	10 283	2 038	26 708	34 501	50 414
La Richardie	47 274	53 244	45 477	41 036	43 165
Latterie – Chez Chirgault	55 872	58 234	66 049	57 200	60 735
La Judie	/	/	/	/	/
La Favinie	/	/	/	/	/
Vergnolas	/	/	/	/	/
Négrelat	/	/	/	/	/

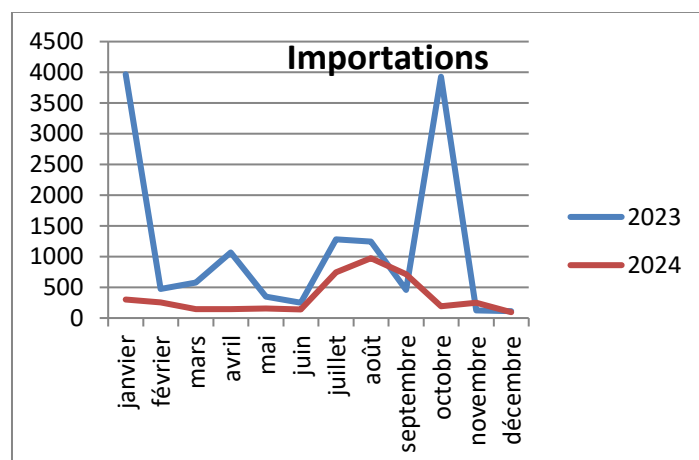
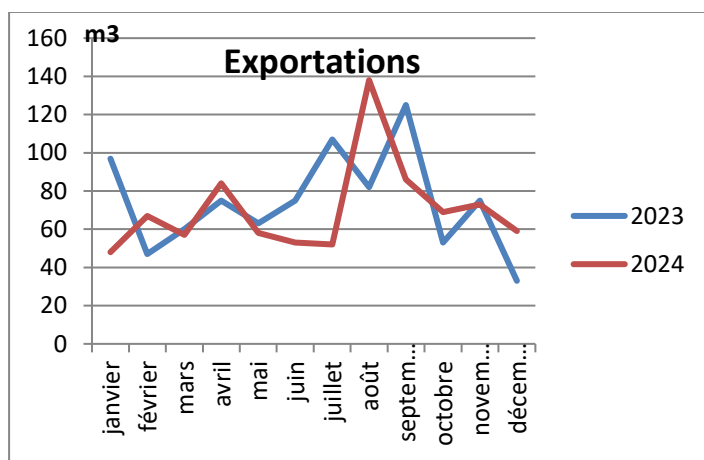


La mise en place d'un filtre CAG (charbon actif en grain) à la Côte de Vayres a permis l'utilisation complète de la ressource des Courrières. La ressource de Montvallon a été utilisée en priorité pour alimenter la station de la Haute Barrière, au détriment de la ressource de Nailhac. UN ajustement sera réalisé en 2025 pour équilibrer l'utilisation de ces ressources.

## 2- Les volumes importés et exportés

Les volumes importés et exportés pour le syndicat restent assez faibles, environ 1 % des volumes totaux mis en distribution.

m <sup>3</sup>	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Volume produit</b>	405 918	440 046	441 593	467 254	425 689	412 285
<b>Volume importé</b>	23 771	9 436	7 430	12 852	14 876	4 092
<b>Volume exporté</b>	94	359	4 738	3 243	914	817
<b>Total volume mis en distribution</b>	429 595	449 123	444 285	476 863	439 650	415 560
<b>Evolution du volume mis en distribution N/N-1</b>	+7,8%	+4,5%	-1,1%	+ 7,3%	-7,5 %	-5,5 %



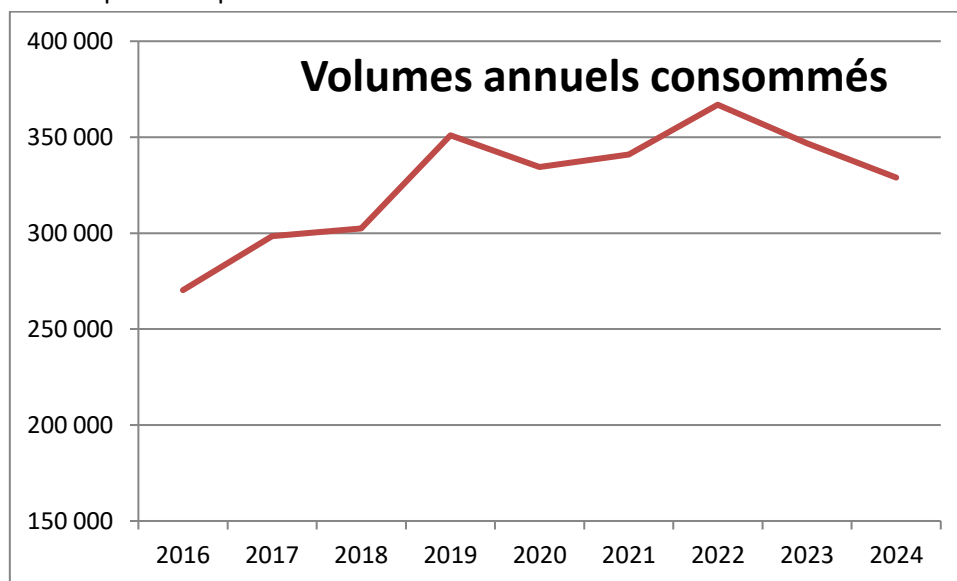
L'export concerne exclusivement la vente d'eau vers la commune de St Mathieu. Cette vente sert de secours pour St Mathieu, le volume vendu peut donc être variable. L'export a été constant pour l'année 2024. L'importation provient majoritairement de l'eau achetée à la Charente pour alimenter en partie Maisonnais sur Tardoire et Les Salles Lavauguyon. Le volume importé a été supérieur à la normale en 2023. En 2024, l'importation est optimisée. Les travaux de renforcement, réalisés sur la commune des Salles Lavauguyon, devraient pouvoir limiter l'importation durant l'été 2025.

### 3- Les volumes consommés

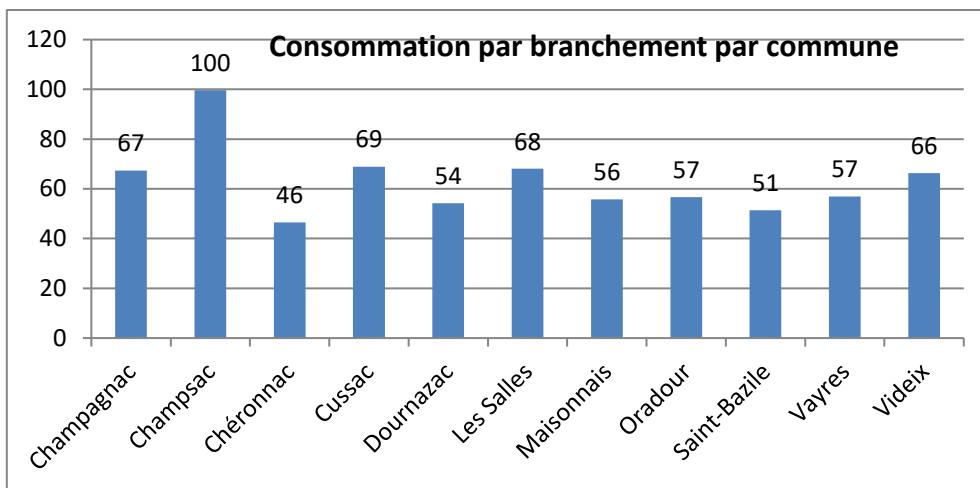
Les volumes consommés par commune, sur la période de relève (331 jours), sont les suivants, en m<sup>3</sup> :

Commune	2020	2021	2022	2023	2024	Répartition	Evolution N/N-1
<b>Champagnac-la-rivière</b>	21 890	22 400	26 383	23 162	26 396	8,8 %	14 %
<b>Champsac</b>	49 089	51 758	51 201	52 718	44 537	<b>15 %</b>	-15,5 %
<b>Chéronnac</b>	15 660	18 114	14 937	14 071	11 146	3,7 %	-20,8 %
<b>Cussac</b>	60 569	49 317	61 499	67 174	53 813	<b>18 %</b>	-19,9 %
<b>Dournazac</b>	36 748	47 386	42 957	37 186	30 152	10,1 %	-18,9 %
<b>Les Salles Lavauguyon</b>	8 509	14 774*	11 101	7 716	9 594	3,2 %	24,3 %
<b>Maisonnais-sur-Tardoire</b>	19 608	22 595	22 986	19 949	17 353	5,8 %	-13 %
<b>Oradour-sur-Vayres</b>	75 414	59 381	80 674*	77 742	59 585	<b>20 %</b>	-23,4 %
<b>Saint-Bazile</b>	5 289	8 370*	5 789	5 114	5 248	1,8 %	2,6 %
<b>Vayres</b>	32 410	35 719	35 784	35 499	30 437	10,2 %	-14,3 %
<b>Videix</b>	9 320	11 146	13 598	11 140	10 079	3,4 %	-9,5 %
<b>TOTAL</b>	334 506	340 960	366 909	351 471	298 340	/	/
<b>Evolution N/N-1</b>	-4,67%	+1,93%	+ 7,6%			/	/

\* fuites après compteurs importantes



L'augmentation des volumes consommés en 2017 s'explique par l'intégration de la commune de Dournazac. La seconde augmentation en 2019 s'explique par l'intégration du SIAEP Val de Tardoire. La consommation annuelle, sur deux dernières années, à tendance à diminuer.



Ce graphique montre la consommation moyenne par branchement et par commune sur l'année 2024. En moyenne, sur le territoire du syndicat, la **consommation par branchement est de 63 m<sup>3</sup>/an** (70 m<sup>3</sup> en 2023). La commune de Champsac se démarque par une consommation par branchement de 100 m<sup>3</sup>/an. Cependant, cette valeur est à corréliser avec la présence de l'entreprise Delouis qui consomme à elle seule un peu plus de 12 000 m<sup>3</sup> pour l'année 2024. Hors l'entreprise Delouis, la **consommation moyenne sur Champsac est de 72 m<sup>3</sup>/an/ branchement**, ce qui reste plus élevé mais davantage cohérent par rapport aux autres communes. La commune de Chéronnac a la plus faible consommation par branchement.

En moyenne, sur les onze communes du syndicat, il y a environ 9 % de branchements sans consommation (8 % l'an passé). Maisonnais sur Tardoire détient le plus grand ratio de branchement sans consommation, 12,6 %.

A l'inverse, Oradour sur Vayres obtient le meilleur ratio avec seulement 0,8 % de branchements sans consommation.

## VII- Tarification et recettes

### 1- Tarification

Les volumes consommés sont relevés annuellement. La facturation est effectuée au semestre.

La tarification est présentée synthétiquement dans le tableau suivant, au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année:

En € HT/m <sup>3</sup>	Année 2023	Année 2024	Année 2025
Part fixe délégataire	35.06	35.84	37.35
Part variable délégataire	0.7719	0.7892	0.8340
Part fixe syndicat	31.00	31.00	31.00
Part variable syndicat	0.93	0.93	0.93
Préservations des ressources (Agence de l'Eau)	0.052	0.052	0,40
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	0.23	0.23	
Montant de la facture 120 m <sup>3</sup> (hors assainissement) <b>TTC</b>	<b>320,86</b>	<b>323,87</b>	<b>346,32</b>

**Pour les trois dernières années, les tarifs du syndicat Vayres et Tardoire sont restés fixes pour limiter l'augmentation générale effectuée par SAUR et par les Agences de l'Eau (nouvelles redevances).** L'objectif du syndicat est de conserver un prix de l'eau abordable sur son secteur tout en privilégiant les investissements.

## 2- Produits et charges du service – Déléataire

Le Compte annuel de résultat de l'exploitation (CARE) est le suivant pour l'année 2024 :

PRODUITS (en milliers d'€)	2022	2023	2024	Ecart %
Exploitation du service	418.3	444.3	433.8	-2,4%
Collectivités et autres organismes publics (estimation)	565.7	587.4	574.0	-2,3 %
Travaux attribués à titre exclusif	21.8	33.3	24.1	-38%
Produits accessoires	21.2	21.7	21.7	+0%
<b>TOTAL</b>	<b>1 027.0</b>	<b>1 086.7</b>	<b>1 053.7</b>	<b>- 3 %</b>

CHARGES (en milliers d'€)	2022	2023	2024	Ecart %
Personnel	142.9	191.4	162.6	-17,7%
Energie électrique	31.8	39.4	45.1	+14,5%
Achats d'eau	- 4.9	6.8	6.0	- 13 %
Produits de traitement	12.2	7.1	9.9	+39 %
Analyses	34.4	22.3	18.4	-21 %
Sous traitance, matières et fournitures	33.3	52.3	58.3	+11,5%
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles	4.4	1.7	1.8	+6 %
Autres dépenses d'exploitation	97.8	137.4	119.5	-15 %
<i>Télécommunication, postes et télégestion</i>	4.2	5.9	6.1	+3,4%
<i>Engins et véhicules</i>	31.7	70.3	48.1	-46%
<i>Informatique</i>	42.0	44.7	38.3	-16,7%
<i>Assurances</i>	0.1	2.7	5.3	96%
<i>Locaux</i>	12.3	10.9	15.6	+43%
<i>Divers</i>	7.6	2.9	6.1	+110%
Contribution des services centraux et recherche	56.1	51.7	48.5	-6,6%
Frais de contrôle	0.4	4.1	6.7	+63%
Collectivité et autres organismes publics	565.7	587.4	574.0	-2,3%
<i>Part Collectivité</i>	459.8	476	465	-2,4%
<i>Autres organismes publics</i>	105.8	111.4	109	-2,2%
Charges relatives aux renouvellements	81.5	90.4	108.4	+20%
<i>Pour garantie de continuité de service</i>	27.8	31.4	48.1	+53%
<i>Fond contractuel</i>	53.7	59	60.2	+2%
Charges relatives aux investissements du domaine privé	5.5	2.7	6.3	+ 133%
Pertes sur créance irrécouvrables et contentieux	1.6	11.5	10.3	-11,6%
<b>TOTAL</b>	<b>1 062.7</b>	<b>1 206.3</b>	<b>1 175.9</b>	<b>-2,5 %</b>

<b>RESULTAT</b>	- 35.7 k€	-119.6 k€	-122,2 k€	+ 2,2 %
-----------------	-----------	-----------	-----------	---------

De manière générale, les produits d'exploitations du service ont légèrement diminué, de même que les charges. Le **résultat annoncé par le délégataire est négatif de 122,2 k€ pour l'année 2024**. Il est à noter que le délégataire annonce une perte depuis 2015, avec notamment une forte perte pour l'année 2023, confirmée en 2024.

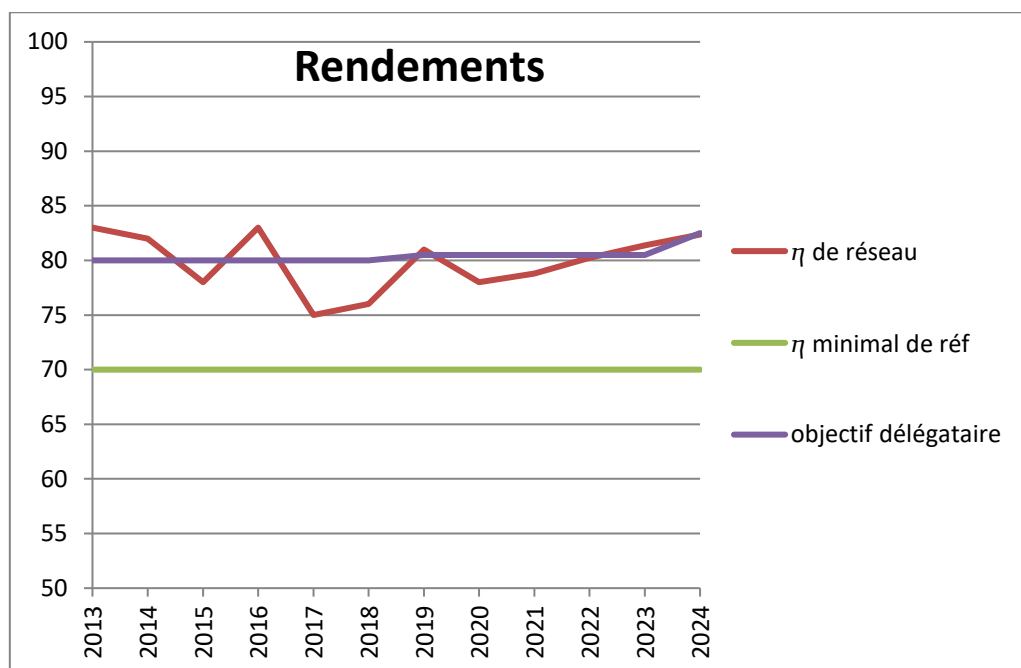
## VIII- Performance du service

L'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, issu du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, introduit des indicateurs de performance dans le rapport annuel du maire sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement.

Les indicateurs de performance sont synthétisés dans le tableau suivant :

Indicateurs de performance	2022	2023	2024	Evolution
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmé (nb/milliers d'hab)	7.85	7.61	7.78	
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service	2 (jrs)	2 (jrs)	2 (jrs)	
Taux de respect du délai maximal d'ouverture de ces branchements (%)	97.63	97.01	98.3	
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire (paramètres microbiologiques) %	100	100	100	
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire (paramètres physicochimiques) %	90.7	98	97.7	
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	1	1,2	1.36	
Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/jr)	0,62	0,54	0.5	
Indice linéaire de perte en réseau (m³/km/jr)	0.55	0,47	0.42	
Rendement du réseau de distribution (%)	79.32	81,36	82.38	
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (%)	118	118	118	
Durée d'extinction de la dette de la collectivité (an)	NR	NR	NR	NR
Indice d'avancement de la protection de la ressource (%)	80	80	80	
Taux de réclamation (pour 1000)	1,61	2,73	2,34	
Existence d'un système de mémorisation des réclamations écrites reçues (O/N)	O	O	O	O
Existence d'une mesure de satisfaction clientèle (O/N)	O	O	O	O
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	1,5	2,8	3,45	
Montant des impayés au titre de l'année N-1	15 901,40	29 799.84	38 487.80	
Existence d'une CCSPL	N	N	N	N
Existence d'une commission départementale Solidarité Eau	NR	NR	NR	NR
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (€)	219	142	289	
Obtention ISO 9001	O	O	O	O
Obtention ISO 14001	O	O	O	O
Liaison du service à un laboratoire accrédité	O	O	O	O
Estimation du nombre d'habitants desservis par le service public d'eau potable	6 600	6 650	6 700	
Prix de l'eau au m3 TTC pour 120m3 au 1 <sup>er</sup> janvier	2,67	2,75	2,89	

Le graphique suivant retrace les différents rendements depuis 2013 : le rendement de réseau, le rendement minimal de référence de 70 %, ainsi que l'objectif de rendement du délégataire stipulé dans le contrat de DSP.



Depuis 2013, le rendement de réseau est compris entre 75 et 83 %. En 2023, le délégataire annonce un rendement légèrement supérieur à 82 % (82,38%). **Le contrat stipule un engagement sur l'Indice Linéaire de Pertes (ILP) qui est respecté pour 2024.**

ILP = (volume mis en distribution – volume consommé autorisé) / longueur du réseau de desserte/365

Type	Rural	Intermédiaire	Urbain
Critère	ILC ≤ 10	10 < ILC ≤ 30	30 < ILC
<b>Bon</b>	<b>ILP &lt; 1.5</b>	ILP < 3	ILP < 7
<b>Acceptable</b>	1.5 ≤ ILP < 2.5	3 ≤ ILP < 5	7 ≤ ILP < 10
<b>Médiocre</b>	2.5 ≤ ILP ≤ 4	5 ≤ ILP ≤ 8	10 ≤ ILP ≤ 15
<b>Mauvais</b>	4 < ILP	8 < ILP	15 < ILP

## 1- Qualité de l'eau

L'eau destinée à la consommation humaine fait l'objet d'un autocontrôle par l'exploitant, renforcé par un contrôle sanitaire de l'ARS dont la fréquence et le type d'analyses sont fixés par le décret 2001-1220 du 20 décembre 2001. Les articles 1321-1 à 1321-68 du Code de la Santé publique fixent deux niveaux d'exigence sur la qualité de l'eau :

- Limite de qualité : valeur limite à respecter, tout dépassement entraîne une non-conformité de l'eau.
- Référence de qualité : il s'agit de valeurs guides plus strictes sur les mêmes paramètres ou portant sur des paramètres complémentaires. Elles permettent de préciser la qualité de l'eau au-delà de sa simple conformité. Un dépassement de ces seuils n'entraîne pas de non-conformité et l'eau reste conforme aux exigences pour tous les usages, y compris alimentaire.

#### Qualité de l'eau au point de mise en distribution (sortie de réservoir)

2024	ARS			SAUR		
	Nb d'analyses	Nb conformes	% conformité	Nb d'analyses	Nb conformes	% conformité
<b>Bactériologique</b>	8	8	100	/	/	/
<b>Physicochimique</b>	15	15	100	/	/	/
<b>Total échantillons</b>	15	15	100	/	/	/

#### Qualité de l'eau distribuée : prélèvements réalisés exclusivement par l'ARS au robinet des particuliers

2024	ARS			SAUR		
	Nb d'analyses	Nb conformes	% conformité	Nb d'analyses	Nb conformes	% conformité
<b>Bactériologique</b>	54	54	100	/	/	/
<b>Physicochimique</b>	70	68	97	/	/	/
<b>Total</b>	70	68	97	/	/	/

L'eau distribuée sur le réseau du syndicat Vayres-Tardoire est conforme aux prescriptions réglementaires pour l'eau destinée à la consommation humaine par rapport aux paramètres bactériologiques.

Concernant la qualité physico-chimique :

- Quelques dépassements de limite de qualité concernant le paramètre CVM sur le réseau de certaines communes du syndicat sont à noter : les tronçons de réseau concernés devront faire l'objet d'équipement de purges complémentaires ou de renouvellement de canalisation afin de rétablir la conformité (ces dépassements ont fait l'objet de purges locales, ou réglage de purges automatiques le cas échéant, dès connaissance du dépassement).

## **2- Service à l'utilisateur**

Saur est certifié ISO 9001 norme orientée vers la satisfaction du client et la qualité du produit ou du service fourni par l'Entreprise. Le site internet de la Saur permet à tout abonné d'accéder à ses informations, gérer son compte et contacter le délégataire.

Les réclamations écrites reçues sont enregistrées par le Délégataire. Pour l'année 2024, Saur fait état de **37 réclamations au total**. Le syndicat a quant à lui, reçu **5 réclamations écrites** qui ont été transférées au service facturation du délégataire (contre 2 en 2023).

L'objet des réclamations se détaille comme suit :

Motifs de réclamation	2022	2023	2024
Facturation / encaissement	18	25	19
Produit	12	3	4
Qualité de service	17	8	14
<b>Total</b>	<b>47</b>	<b>36</b>	<b>37</b>

Les réclamations sont équivalentes par rapport à l'année précédente. Les abonnés font régulièrement part de l'indisponibilité du service clientèle SAUR.

### 3- Gestion technique, patrimoniale et financière du délégataire

Les interventions sur le réseau concernent 22 fuites / casses réparées sur conduites (25 en 2023) et 18 fuites/casses réparées sur branchements (19 en 2023). Le nombre d'intervention a été similaire en 2024 que l'année précédente. Il y a eu 10 casses par tiers recensées sur les 22 fuites comptabilisées.

Le délégataire SAUR a réalisé 28 campagnes de recherches de fuites en 2024. Ces recherches ont permis de trouver 20 fuites.

La gestion patrimoniale est correcte sur le territoire du syndicat. L'ILP (l'indice linéaire de pertes en réseau) s'est amélioré cette année, il est de 0.42 m<sup>3</sup>/km/jr. Le rendement de distribution s'est amélioré cette année.

Le renouvellement des réseaux est précisé dans le tableau suivant :

Année	Linéaire renouvelé (m)	Linéaire total (m)	Pourcentage renouvelé (%)
2020	650	472 473	0,14
2021	7 400	472 312	1,56
2022	9 960	472 804	2,10
2023	5 100	474 485	1,07
2024	9 300	474 532	1,95
		<b>Moyenne</b>	<b>1,36 %</b>

Le taux moyen de **renouvellement au niveau national est de 0,87 % au 1<sup>er</sup> janvier 2023 sur les 5 dernières années**. Le syndicat se situe donc au-dessus de la moyenne nationale. Le syndicat doit poursuivre ses efforts pour maintenir ce taux supérieur à 1%. **L'objectif serait de renouveler au moins 5 km de réseau par an**. En raison de la crise sanitaire, le taux de renouvellement a été faible en 2020, mais a été compensé par un taux de renouvellement élevé les années suivantes.

Le montant des impayés de l'année 2024 est de 38 487,80 €, ce qui représente un taux d'impayés de 3,45 % sur les bases du montant facturé. Ce montant est très supérieur à celui de 2022 et 2023.

#### 4- Travaux d'investissements

Le bilan des travaux réalisés en 2024 est présenté dans le tableau ci-dessous (délégué et syndicat):

TRAVAUX	LOCALISATION	FINANCES PAR	COÛT (HT)	NATURE
Investissement	Les Salles Lavauguyon	Syndicat Vayres et Tardoire	97 239,15	Renforcement de canalisations
	Champagnac la Rivière	Syndicat Vayres et Tardoire	82 455,50	Neutralisation la Martinie
	Cussac	Syndicat Vayres et Tardoire	450	Recherche d'une nouvelle ressource
	syndicat	Syndicat Vayres et Tardoire	426 539,95	Remplacement de canalisations <b>(CVM)</b>
	Vayres et Champsac	Syndicat Vayres et Tardoire	30 268	Filtre CAG sur les 2 stations
	syndicat	Syndicat Vayres et Tardoire	212 370	Remplacement de canalisations <b>(réseaux fuyards)</b>
Travaux Programmés dans le cadre du contrat de DSP + Garantie	Forage Montvallon	Délégué	2 085	Télé-surveillance
	Petite station champsac	Délégué	353	Compteur exhaure
	Forage Nailhac	Délégué	1 348	Pompe immergée 1
	Forage la Ribière	Délégué	2 893	Pompe immergée 2
	Station neutra Latterie	Délégué	248	Sonde de niveau bêche eau traitée
	Réservoir Maisonnais	Délégué	3 558	Télé-surveillance
	Puits des Courrières	Délégué	1 050	Filtre sinusoïdale pompe 1
	Puits des Courrières	Délégué	1 050	Filtre sinusoïdale pompe 2
	Puits des Courrières	Délégué	2 240	Variateur pompe 1
	Puits des Courrières	Délégué	2 240	Variateur pompe 2

	Puits des Courrières	Délegataire	2 924	Pompe 1
	Puits des Courrières	Délegataire	2 049	Pompe 2
	Station de l'Etang	Délegataire	437	Compteur exhaure
	Forage Montvallon	Délegataire (garantie)	10 162	Sonde niveau
	Suppression la Grue	Délegataire (garantie)		Variateur de fréquence
	Réservoir Maisonnais	Délegataire (garantie)		Armoire électrique
	Station neutra la Côte	Délegataire (garantie)		Télesurveillance

Le montant total des travaux engagés par le syndicat en 2023 s'élève à **884 151,25 € HT**.

Le montant des travaux engagés par le délégataire en 2023 s'élève à **32 637 €**, dans le cadre du renouvellement programmé et de la garantie.

## IX- Conclusion et perspectives

Le syndicat note une diminution générale de la consommation en 2024.

Le rendement de réseau a augmenté en 2024 : le délégataire a poursuivi ses campagnes de recherche de fuites et le syndicat a continué son programme de renouvellement de canalisations. Il y a davantage de fuites sur canalisations que sur branchements. Cependant les valeurs sont à minimiser car sur les 22 réparations sur conduites réalisées, 10 sont dues à des casses réalisées par des tiers, ce qui atteste d'un réseau plutôt sain.

Le nombre de compteurs de plus de 15 ans est en baisse. Le délégataire doit poursuivre son programme de renouvellement des compteurs.

Le prix de l'eau est en légère hausse. Le syndicat souhaite maintenir son prix de l'eau fixe, en proposant un investissement équilibré chaque année.

Le bilan 2024 est bon, avec un rendement en hausse et un taux d'investissement cohérent, tant sur le renouvellement de canalisation que sur les infrastructures de traitement de l'eau potable. Cependant, le taux d'impayés est en hausse sur l'année 2024.